

Echelle : 1/5000

6. REGLEMENT GRAPHIQUE

6.1. PLAN ZONAGE

DOSSIER APPROUVE LE 6 février 2026 - Modification simplifiée N°6



LEGENDE DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES
PLAN DE ZONAGE

ZONAGE

- | | |
|-----------|---|
| ■ ■ ■ | Limite commune |
| ● ● ● ● | Limite de quartier |
| ● ● ● ● ● | Limite de zone |
| UB3 | Désignation de la zone |
| SMS1 | Désignation du secteur pour la mixité sociale
(cf. règlement local) |
| STL1 | Désignation de servitude de taille de logement
(cf. règlement local) |
| 12mET | Hauteur maximale autorisée des constructions
à l'épout de toiture |
| 15mHT | Hauteur maximale autorisée des constructions |

EMPLACEMENTS RESERVES

- 


Emplacement réservé et emprise
 - 

Désignation de l'emplacement réservé :
indication commune/quartier et numéro
(cf. liste des emplacements réservés)
 - 

Emplacement réservé pour la mixité sociale
 - 

Désignation de l'emplacement réservé pour
mixité sociale :
indication commune/quartier H et numéro
(cf. liste des emplacements réservés)
 - 

Tracé de principe des futures voies et
emprise

AUTRES DISPOSITIONS

-  Projet d'Aménagement Global
-  Secteur dans lequel les constructions nouvelles de logements sont à usage exclusif de résidence principale (L151-14-1-CU)

Nota1 : certains éléments de la légende peuvent ne pas figurer sur le plan

Plan Local d'Urbanisme de l'Euremétropole de Strasbourg - Règlement graphique - Plan de zonage

REPERAGE GRAPHIQUE

-  Périmètre de la Ceinture verte - périmètre élargi
-  Périmètre de la Ceinture verte - loi de 1990
-  Espace boisé classé
-  Espace contribuant aux contraintes écologiques
-  Espace planté à conserver ou à créer
-  Jardin de devant à conserver ou à créer
-  Alignement d'arbres à conserver ou à créer
-  Arbre ou groupe d'arbres à conserver ou à créer
-  Marge de recul et cote
-  Bande constructible et cote
-  Ensemble d'intérêt urbain et paysager
-  Bâtiment exceptionnel
-  Bâtiment intéressant
-  Ensemble de façades remarquables
-  Clôture soumise à dispositions particulières
-  Ligne de construction
-  Secteur de point de vue et côte
-  Ligne de construction
-  Périmètre d'ADAP sectoriel (le OAP thématique s'applique à l'intégralité du périmètre de l'ADAP sauf l'ADAP Ceinture verte)

■ ■ ■ ■ Péri-mètre d'OAP sectorielle (les OAP thématique s'appliquent à l'intégralité du périmètre de l'EMS sauf l'OAP Ceinture verte)

